

# Certificat de conformité CE

**0679-CPD-0096**

(Version originale en langue française)

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que le produit de construction :

## Tourelles EMMOS

Ventilateurs de désenfumage

Catégorie d'utilisation :

Température : 400°C

Durée de fonctionnement : 120 minutes

Conditions particulières pour l'utilisation du produit :

Câble d'alimentation : CR1 – C1

Sonde thermostatique désactivée

mis sur le marché de la zone économique européenne par :

**ALVENE**

Le Ramponneau

80260 POULAINVILLE - France

et fabriqué dans l'usine :

ALVENE - Le Ramponneau - 80260 POULAINVILLE - France

est soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine selon un plan d'essais prescrit et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé les essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit, l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité et les caractéristiques du produit décrites dans la spécification technique de référence :

«NF EN 12101-3 : 2002»

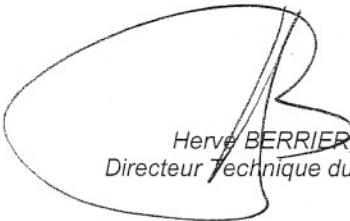
sont appliquées et que le produit satisfait toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire *in extenso* la déclaration de conformité du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 5 janvier 2006 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative et au plus tard jusqu'au 5 janvier 2011.

La liste des certificats de conformité délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 5 janvier 2006

  
Hervé BERRIER,  
Directeur Technique du CSTB